



VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

FICHE D'INSCRIPTION

JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Situation familiale :

Profession :

Nom de l'employeur :

JE/NOUS SOUSSIGNÉ(S)

- Atteste-ons l'exactitude des pièces et renseignements fournis,
- Atteste-ons avoir reçu et pris connaissance du cahier des charges du lotissement et je/nous engage-ons à respecter les dispositions du dit cahier des charges,
- Atteste-ons avoir pris connaissance de la procédure d'attribution des lots,
- Atteste-ons avoir été informé(s) que le prix de vente au mètre carré a été fixé à **280 € TTC (taux de TVA en vigueur = 20%)**.

Fait à Mollégès,

Signature(s)

le

JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Situation familiale :

Profession :

Nom de l'employeur :

À déposer en 2 exemplaires originaux au service « Urbanisme » - urbanisme@molleges.fr

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES LOTS

CANDIDATURES

Chaque prétendant devra **cumuler obligatoirement** les deux conditions suivantes :

- **Être domicilié** ou ayant ses parents (père et/ou mère) domiciliés, sur la commune de MOLLÉGÈS (justificatifs à fournir : bail de location, quittance de loyers, etc.)
- Le candidat devra déclarer sur l'honneur qu'il s'agit de sa **première acquisition immobilière** et que le bien est destiné à **devenir sa résidence principale**.

Le nombre de candidats n'est pas limité.

VALIDATION DES CANDIDATS

- Les dossiers complets comprenant les pièces mentionnées ci-dessous, devront être rapportés en Mairie, **au service urbanisme uniquement**, avant le 31 juillet 2026. Ce délai pourra être prolongé en cas de candidatures insuffisantes.
- Les candidatures seront enregistrées après dépôt du dossier dans les délais impartis, avec remise d'un récépissé de dépôt.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

- Après la date limite de dépôt, une commission municipale ad hoc, présidée par Mme le Maire, procédera à l'attribution des lots, après contrôle de complétude et conformité des dossiers. Tout dossier incomplet sera rejeté.
- Des critères d'évaluation seront appliqués afin de valoriser les candidatures et de désigner les futurs attributaires :
 - **Domiciliation des candidats :**
 - * ayant les parents domiciliés sur la commune
 - * depuis moins de 5 ans
 - * depuis plus de 5 ans
 - **Situation familiale :**
 - * candidat célibataire
 - * candidat célibataire avec enfant(s) mineur(s)
 - * couple marié, pacsé ou en concubinage sans enfant
 - * couple marié, pacsé ou en concubinage, avec enfant(s)
 - **Candidat ayant une activité professionnelle sur la commune**

L'attribution des lots sera effectuée après analyse des candidatures sur la base des critères définis au présent règlement.

Une pondération des critères sera appliquée par la commune afin d'établir un classement des dossiers.

En cas d'égalité, les candidats seront départagés selon l'ordre de priorité des critères énoncés ci-dessus.

En cas d'impossibilité de départager les candidats, un tirage au sort sera effectué par la commune.

Enfin, les cinq candidats retenus seront convoqués en Mairie pour le choix des lots. Ils pourront faire un choix parmi les 5 lots en fonction du nombre de points obtenus avec les critères ci-dessus : le 1^{er} choisit parmi les 5 lots, le 2^{ème} parmi les 4 lots restants, le 3^{ème} parmi les 3 lots restants, le 4^{ème} parmi les 2 lots restants et le 5^{ème} se verra attribuer le dernier lot.

- Chaque candidat est informé que la livraison des lots n'interviendra que **dans le courant du 1^{er} semestre 2027**. Ce délai pourra être allongé si les travaux de viabilisation ne sont pas terminés en temps voulu, pour toutes raisons.
- Les acquéreurs seront tenus de respecter le cahier des charges (conforme au règlement du PLU en vigueur sur la commune et au règlement du lotissement).
- En cas de désistement, les terrains vacants seront attribués dans l'ordre de la liste des candidats éligibles restants.
- Il ne pourra être attribué qu'un seul terrain par famille.
- Les élus et leurs descendants n'auront pas accès à cette attribution sauf, si à la suite de cette consultation, il reste des terrains vacants, ils pourront alors y prétendre en remplissant les critères demandés ci-dessus.

Pièces à joindre à la présente :

- Copie de pièce d'identité (CNI) ;
- Copie livret de famille complet ;
- Justificatifs de résidence sur la commune (bail, quittances de loyer, etc.) ou certificat d'hébergement des parents directs (père et/ou mère). Dans les deux cas, préciser depuis combien de temps ;
- Justificatif de résidence des parents, si domiciliés sur la commune ;
- Dernier bulletin de salaire ou tout autre justificatif attestant de l'exercice d'une activité professionnelle sur la commune ;
- Attestation sur l'honneur de première acquisition foncière et de résidence principale ;
- Plan de financement de l'opération (acquisition et construction) certifié par un organisme bancaire ou autre.



RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT (à remplir par les services de la Mairie)

Le , il est donné récépissé
à

du dépôt de dossier en vue de la participation à la procédure d'attribution d'un lot du Lotissement communal « LES OMBRES ».

Ce récépissé ne vaut pas acceptation du dossier.